

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 29 novembre 2024

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoint, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Italo GARD, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Florence PIGNIER, Jacques ROBIN.

Procurations

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Josette CHAMBOUX
M. Alain GATTELET a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Jacques ROBIN

Secrétaire de séance : Madame Charlotte LAFOURCADE

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 25
Présents	: 20	Contre	: /
Votants	: 25	Abstention	: /

4.2. PERSONNEL CONTRACTUEL - AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE PLUSIEURS AGENTS RECENSEURS VACATAIRES POUR L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Madame le Maire,

INFORME que les opérations de recensement de la population auront lieu du 16 janvier au 15 février 2025 sur la commune de Veigy-Foncenex et leur organisation relève de la responsabilité du Maire.

PRECISE que, à cet effet, l'INSEE accordera à la collectivité une dotation, qui permettra de rémunérer en partie les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

RAPPELLE que Monsieur Antoine PEREZ-RAMOS a été nommé coordonnateur communal par arrêté n°A_2024_124 du 14 août 2024. La commune a été divisée en douze districts comportant un nombre égal de logements (moyenne de 260 logements).

DIT qu'il convient de créer les emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires et de fixer leurs conditions de rémunération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu l'article premier du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité »,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public,

Considérant qu'en raison de l'organisation des opérations de recensement de la population sur la commune de Veigy-Foncenex, il y a lieu de recruter douze agents recenseurs en tant que vacataires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de recruter douze agents recenseurs pour la campagne de recensement de la population qui se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

FIXE le mode de rémunération de la façon suivante :

Tâches	Taux de vacation brut
Bulletin individuel	1.70 € les 150 premiers
	3.40 € à compter du 151ème
Feuille de logement	1.70 € les 150 premières
	3.40 € à partir de la 151ème
Forfait formation	135 €
Prime de bon achèvement	225 €
Forfait frais de transport, déplacements, utilisation de téléphone portable	340 €

DIT que la rémunération sera versée à chaque agent recenseur, après déduction des cotisations salariales et après vérification du bon achèvement de la procédure, au mois de mars 2025.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif au recrutement de vacataires afin d'assurer les missions de recensement de la population.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025, chapitre 012.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 09/12/2024 Le Maire – Catherine BASTARD

Publié, Affiché ou notifié le : 10/12/2024

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 6 décembre 2024





La secrétaire de séance – Charlotte LAFOURCADE

